

CHARTRE QUALITATIVE D'ACCUEIL
EN FORMATION **H⁺** DES PERSONNES EN
SITUATION DE HANDICAP



Organismes de formation professionnelle, organismes de formation sanitaire et sociale, CFA (Centre de Formation d'Apprentis),

... dans le cadre du Plan Régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides, la Région Rhône-Alpes vous propose de signer **une charte qualitative d'accueil *H⁺* en formation des personnes en situation de handicap.**

POURQUOI UNE CHARTE ?

Pour la personne handicapée, c'est :

- La garantie d'avoir un bon accompagnement au sein de l'organisme,
- La possibilité concrète d'accéder sans difficulté à la formation et d'avoir à disposition une offre de service lisible et complète,
- La prise en compte de ses besoins spécifiques.

Pour votre établissement, c'est :

- L'occasion de bénéficier d'outils de positionnement apportés par la Région,
- L'accompagnement par des équipes formées au handicap,
- L'anticipation de votre obligation d'accessibilité de vos locaux (obligatoire en 2015),
- Une reconnaissance de vos efforts en faveur des personnes en situation de handicap par la Région, le public et d'autres financeurs.

QUELS ENGAGEMENTS POUR LES DEUX PARTIES ?

⇒ **L'établissement de formation :**

- adhère sur la base du volontariat,
- accepte un engagement contractuel et progressif pour une amélioration permanente de l'accueil des personnes handicapées,
- rend compte régulièrement de ses actions,
- accepte la visite éventuelle d'un expert dans le cadre du pilotage.

⇒ **La Région Rhône-Alpes :**

- autorise l'utilisation du logo *H⁺* pour une durée déterminée,
- aide à la promotion de la démarche,
- contribue à la communication régionale sur les établissements inscrits dans la démarche *H⁺*,
- finance la formation des référents et l'animation assurées par le CRDI, Centre de Ressources, Développement et Information pour l'emploi des personnes handicapées,
- prend en compte la démarche qualitative *H⁺* dans les politiques régionales (Apprentissage, formation continue, formation sanitaire et sociale).

COMMENT ADHERE-T-ON A LA CHARTE QUALITATIVE H⁺ ?

Pour la mise en place de cette démarche, la Région s'appuie sur le CRDI qui sera votre interlocuteur privilégié.

1/ La méthodologie :

- Le guide méthodologique présente l'ensemble de la démarche,
- L'autodiagnostic en ligne permet ensuite un positionnement de votre organisme sur vos pratiques en matière d'accueil en formation des personnes handicapées,
- Enfin, un plan d'actions est élaboré pour vous permettre de mettre en œuvre une politique d'amélioration de l'accueil en formation.

2/ Un comité de Concertation :

Un Comité de Concertation, présidé par la Région, valide l'entrée de l'organisme dans la démarche qualitative H⁺, détermine la durée de l'engagement, le renouvelle et autorise la signature de la charte.

3/ La charte qualitative d'accueil en formation H⁺

Si votre organisme est retenu dans le cadre de la démarche, il signera alors avec la Région la charte qualitative d'accueil en formation, votée par la Commission Permanente du 22 octobre 2009.



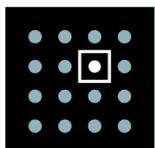
Après la signature de la charte, votre établissement sera reconnu pour ses efforts en matière d'accueil en formation des personnes handicapées

CONTACT

Centre de
Ressources, de
Développement
et d'Informations

Rhône-Alpes

pour l'emploi
des personnes
handicapées



CRDI – Pôle Formation

crdifformation@handiplace.org

04 75 78 34 58

www.handiplace.org

Rhône-Alpes^{Région}

Direction des Formations Sanitaires et Sociales, de la Santé et de la Solidarité

df4s@rhonealpes.fr

➔ www.rhonealpes.fr